NOTICE DE POSE



Panneaux de bois reconstitué

Eco-side™

Pose Verticale

1. Matériaux

1.1 Utilisés pour la mise en œuvre

- Chevrons en bois ayant une résistance mécanique correspondant au moins à la classe C18 selon la norme NF EN 338, de durabilité naturelle ou conférée de classe d'emploi 3 selon le FD P 20-651.
- Au moment de leur mise en œuvre, les chevrons et les liteaux en bois devront avoir une humidité cible maximale de 18%, avec un écart entre deux éléments au maximum de 4 %. Le taux d'humidité des éléments doit être déterminé selon la méthode décrite par la norme NF EN 13183-2 (avec un humidimètre à pointe).
- Tôle d'acier d'épaisseur minimale 20/10e mm, galvanisée au moins Z 275 selon la norme P 34-310 pour les pattes de fixation pour la pose des tasseaux ou chevrons sur maçonnerie.
- Clous annelés en acier inoxydable AISI 316 à tête plate ou légèrement bombée pour la fixation des clins.
- Isolants (panneaux ou rouleaux de laines minérales, panneaux de polystyrène) certifiés ACERMI, conformes au Cahier du CSTB 3316- V2.
- Mastic de jointement KWP base latex-acrylique.
- Peinture et teinture de retouche d'origine KWP.
- Tôle d'aluminium prélaquée conforme à la norme NF EN 1396 ou tôle d'acier prélaquée conforme à la norme NF P 34-301 pour le traitement des points singuliers.
- PVC extrudé (ou aluminium sur demande) pour les grilles anti-rongeurs.

2. Eléments

2.1 Fixations des clins sur chevrons

La fixation des clins s'effectue à l'aide de clous annelés en acier inoxydable de 2,3 x40 mm, à tête légèrement bombée de diamètre 5 mm (référence commerciale : NORFIX Pinto NFX 10333) ou de caractéristiques égales ou supérieures permettant un ancrage dans le chevron en bois d'au moins 32 mm.

Les éléments de fixations utilisés doivent respecter les caractéristiques suivantes :

- Clou annelé (non lisse) au sens de la norme NF EN 14592 en acier inoxydable AISI 316
- Diamètre minimum : 2.3 mm
- Diamètre minimum de la tête : 5 mm
- Longueur minimum : 50 mm (ancrage ≥ 32mm)

2.2 Pose verticale

L'installation verticale doit être faite sur des chevrons ou tasseaux horizontaux dont l'entraxe ne doit pas dépasser 400 mm. Les tasseaux ou chevrons doivent être d'une épaisseur d'au moins 27 mm et doivent être cloués sur un double réseau.

2.3 Ossature

Ossature bois - Isolation thermique

Les composants de l'ossature bois et de l'éventuelle isolation thermique associée doivent être conformes aux prescriptions du document

« Règles générales de conception et de mise en œuvre sur ossature bois et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis Technique » (Cahier du CSTB 3316-V2).

En bardage, les chevrons présentent les dimensions minimales sui-vantes :

- Support béton ou maçonnerie :
- Largeur vue minimale : 60 mm
- Épaisseur minimale : 40 mm
- Entraxe maximal des chevrons : 400 mm.
- Maisons ossature bois :
- Largeur vue minimale: 60 mm,
- Épaisseur minimale : 27 mm,
- Entraxe maximal des chevrons : 400 mm.

2.4 Accessoires associés

Une ligne de moulures et accessoires est disponible auprès de KAYCAN INTL.

2.41 Larmier

Profil en tôle aluminium laquée de 10/10e mm. Le larmier est installé avant la pose du revêtement. Il est fixé directement sur l'ossature, il permet une finition au-dessus des menuiseries en faisant office de rejet d'eau.

2.42 Larmier Ventilé

Profil en tôle aluminium laquée de 10/10e mm. Le larmier est installé avant la pose du revêtement. Il est fixé directement sur l'ossature, il permet une finition au-dessus des menuiseries en faisant office de rejet d'eau et de grille anti rongeur.

2.43 Mastic acrylique coloré Ce mastic d'origine KWP assorti aux différents coloris permet de faire le joint entre les clins posés à la verticale ou en diagonale et d'effectuer certaines finitions.

2.44 Peinture et teinture de retouche

Ces peintures assorties aux différents coloris permettent de réparer des petites surfaces de revêtement endommagées ainsi que les découpes de clins non protégées par des accessoires d'origine Naturetech™.

2.45 Moulures de coin en bois usiné

Moulures de coin en bois usine de couleurs assorties. Utiliser pour le traitement des angles extérieurs.

3 Fourniture – Assistance technique

La Société KWP ne pose pas elle-même ; elle distribue et livre les clins Eco-Side™ et les accessoires de base spécifiques au système à des entreprises de pose.

Sur demande, le distributeur peut fournir également les clous de fixation des clins, de la peinture et teinture de retouche ainsi que des mastics colorés.

Tous les autres éléments sont directement approvisionnés par le poseur, en conformité avec les préconisations du présent Dossier Technique.

La Société KWP dispose d'un service technique qui peut apporter, à la demande du poseur, une assistance technique tant au niveau de l'étude d'un projet qu'au stade de son exécution.

4. Domaine d'emploi

- Mise en œuvre sur parois planes, verticales, neuves ou préexistantes en maçonnerie d'éléments ou en béton situées en étage et en rez-de-chaussée,
- Pose possible sur Maison et bâtiments à Ossature Bois (MOB) con-formes au DTU 31.2, limitée à R+1 (hauteur maxi 6 m+ pointe de pignon) en situation a, b, c ou d, en respectant les prescriptions du § 7 du Dossier Technique,
- Exposition au vent correspondant à une pression ou une dépression admissible sous vent normal de valeur maximale (en Pa) donnée dans le tableau 1 en fin de Dossier Technique.
- Le domaine d'emploi du bardage rapporté Eco-Side ™ est limité aux zones et bâtiments suivants (selon les arrêtés du 22 octobre 2010 et 19 juillet 2011) :
- zone de sismicité 1 pour les bâtiments de catégories d'importance I à IV,
- en zone de sismicité 2 :
- * pour les bâtiments de catégories d'importance I et II,
- * pour les établissements scolaires (appartenant à la catégorie d'importance III) remplissant les conditions du paragraphe 1.1² des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014),
- en zones de sismicité 3 et 4 :
- * pour les bâtiments de catégorie d'importance I,
- * pour les bâtiments de catégorie d'importance II remplissant les conditions du paragraphe 1.1 des Règles de Construction Parasismiques PS-MI 89 révisées 92 (NF P06-014).

5. Mise en œuvre de l'isolant thermique et de l'ossature

5.1 Isolation thermique

L'isolant est mis en œuvre conformément aux prescriptions du document « Règles générales de conception et de mise en œuvre de l'ossature bois et de l'isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis Technique » (Cahier du CSTB 3316-V2).

5.2 Ossature bois

La mise en œuvre de l'ossature bois sera conforme aux prescriptions du Cahier du CSTB 3316-V2, renforcées par celles ciaprès :

- La coplanéïté des montants devra être vérifiée entre montants adjacents avec un écart admissible maximal de 2 mm
- Chevrons en bois ayant une résistance mécanique correspondant au moins à la classe C18 selon la norme NF EN 338, de durabilité naturelle ou conférée de classe d'emploi 3, selon le FD P 20-651.
- Au moment de leur mise en œuvre, les chevrons et les liteaux en bois devront avoir une humidité cible maximale de 18%, avec un écart entre deux éléments au maximum de 4 %. Le taux d'humidité des éléments doit être déterminé selon la méthode décrite par la norme NF EN 13183-2 (avec un humidimètre à pointe).
- La résistance admissible de la patte aux charges verticales à prendre en compte doit être celle correspondant à une déformation sous charge égale à 3 mm .

6. Mise en œuvre

6.1 Stockage

Les clins Eco-Side™ doivent être stockés à l'extérieur, de préférence sous auvent, sous bâches d'origine fournies pour s'adapter à la température et à l'humidité ambiantes et demeurer à plat sur les palettes fournies. Le bardage doit être stocké dans ces conditions sur le chantier quelques jours avant la mise en œuvre pour lui permettre de s'adapter aux conditions locales de température et d'humidité et demeurer à plat sur les palettes fournies.

6.2 Ventilation

La ventilation est importante quels que soient le support et le sens de pose du clin. Elle doit être prévue à plusieurs niveaux :

- En partie basse en démarrant la pose des clins au moins à 200 mm du sol fini,
- En partie haute en prévoyant un écart de 30 mm sans jamais bloquer les clins,
- Au droit des baies en découpant le lattage pour permettre la circulation de l'air.

La découpe des clins Eco-Side™ s'effectue à l'aide d'une scie à denture fine. Les petites découpes peuvent être réalisées au moyen d'une scie sauteuse.

Les chants ainsi découpés doivent être protégés par la mise en oeuvre soit d'un joint en mastic coloré Naturetech™.

6.4 Principes généraux de pose

Un calepinage préalable doit être prévu.

- La pose comporte les opérations suivantes :
- Pose des chevrons ou tasseaux sur le support (maçonnerie ou bois, avec ou sans isolant),
- Pose des clins,
- Mise en place des accessoires de finition,
- Réalisation des sujétions et finitions éventuelles.

Comme le bois, les clins Eco-Side™ subissent des variations dimensionnelles en fonction des conditions hygrométriques. Il sera important d'en tenir compte lors de la pose, surtout en période sèche, en matérialisant des jeux de 8 mm en extrémité des clins, pour permettre la dilatation (au droit des menuiseries, sous face, etc..).

6.5 Pose verticale

La pose verticale des clins s'effectue sur des tasseaux ou chevrons horizontaux espacés de 400 mm d'entraxe maximum. Ceux-ci doivent avoir une épaisseur de 30 mm minimum.

Pour permettre une bonne circulation d'air, la pose doit être réalisée en double-réseau sur un contre-lattage.

La fixation des clins sur les tasseaux horizontaux s'effectue par clouage de chaque côté du clin (à 20mm minimum du bord) Les pointes devront fixées à 15mm minimum des bords des tasseaux

La planche de recouvrement doit recouvrir d'un minimum de 25mm chaque bord de lames se situant en dessous

6.51 Traitement des angles

Le traitement des angles peut être réalisé à l'aide de profils en bois conformément au DTU 41.2 ou autres accessoires leur garantissant l'étanchéité à la pluie.

Le joint entre le clin et le profil doit être traité par étanchéité avec un mastic acrylique dans le cas d'un profil d'angle n'ayant pas de prolongement derrière les clins.

6.52 Traitement des dessus de porte et fenêtre

Laisser un espace de 20mm entre l'extrémité des lames et l'appui de fenêtre.

Une reprise de ventilation est nécessaire au niveau du linteau de la porte ou de la fenêtre. (Grille anti rongeur à positionner sous les liteaux au niveau du linteau)

6.53 Traitement des façades

Une grille anti-rongeur est recommandée en partie basse et haute des façades, ainsi qu'au niveau des ventilations au droits des menuiseries.

6.54 Traitement divers

Des profilés complémentaires d'habillage peuvent être installés pour traiter des points singuliers. Il s'agit de profilés usuellement utilisés dans la mise en œuvre de bardages rapportés traditionnels, réalisés en tôle prélaquée pliée notamment pour le larmier, la couverture d'acrotère et l'encadrement de baie ainsi que les profilés adaptés à la réalisation d'une isolation par l'extérieur.

7. Pose sur MOB

La paroi externe sera constituée de panneaux conformes au DTU 31.2.

Un film pare-pluie conforme au DTU 31.2 sera mis en œuvre sur les panneaux de contreventement de la MOB. Il sera maintenu par des tasseaux verticaux bois, fixés sur les montants verticaux de la MOB.

Les clins seront cloués conformément aux spécifications du § 3.2 sur une ossature conforme au § 3.3.

Une lame d'air d'épaisseur minimale de 2cm est ainsi constituée entre le mur (et son pare-pluie) et le revêtement extérieur. Les tasseaux extérieurs qui ne sont pas en appui continu sur une autre pièce de bois sont de section 30 x 60 mm minimum pour permettre l'ancrage des clous annelés. Les fixations des tasseaux doivent être conformes au DTU 41.2

Dans tous les cas, les tasseaux sont fixés dans les montants de la MOB. Les fixations des tasseaux doivent pénétrer d'au moins 30 mm dans les bois d'ossature et le voile travaillant éventuel, conformément au DTU 41.2.

8. Entretien et réparation

Le revêtement extérieur Eco-Side™ a été conçu pour conserver son éclat au fil des années sans entretien spécifique.

8.1 Entretien courant

Le revêtement Eco-Side™ se nettoie facilement avec de l'eau et un détergent non abrasif. En cas de surfaces fortement sales, il est conseillé d'utiliser un appareil de lavage haut pression en limitant cette pression à 60 bars et à une distance minimale de la buse de 20 cm.

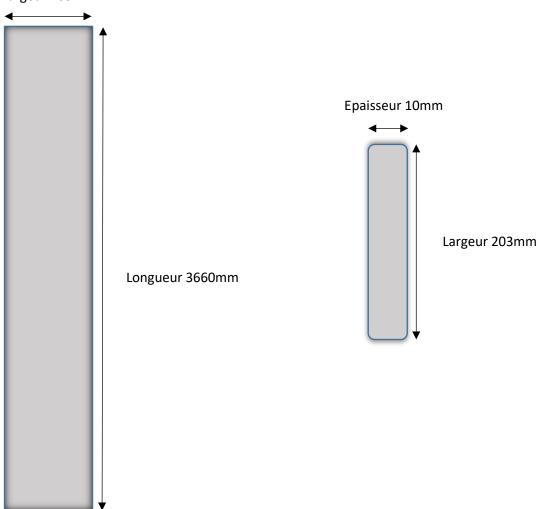
Les petites surfaces endommagées peuvent être réparées à l'aide de peinture et teinture de retouche Naturetech™.

8.2 Rénovation par peinture

A l'issue d'une période de 5 ans, il est possible d'appliquer une nouvelle couche de peinture sur les clins Eco-Side™. Après nettoyage, on appliquera une peinture préconisée par le distributeur. Cette peinture pourra être appliquée à la brosse, au rouleau ou au pistolet en une ou deux couches.

8.3 Remplacement d'un clin

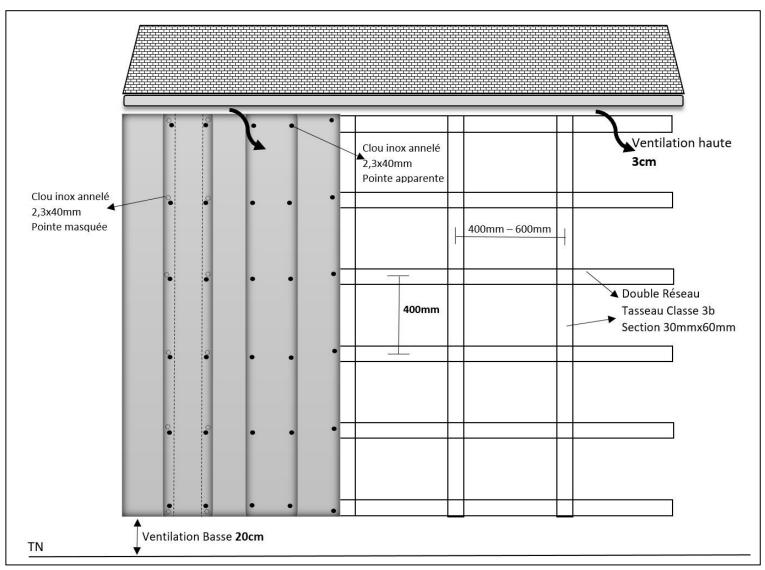
Largeur 203mm

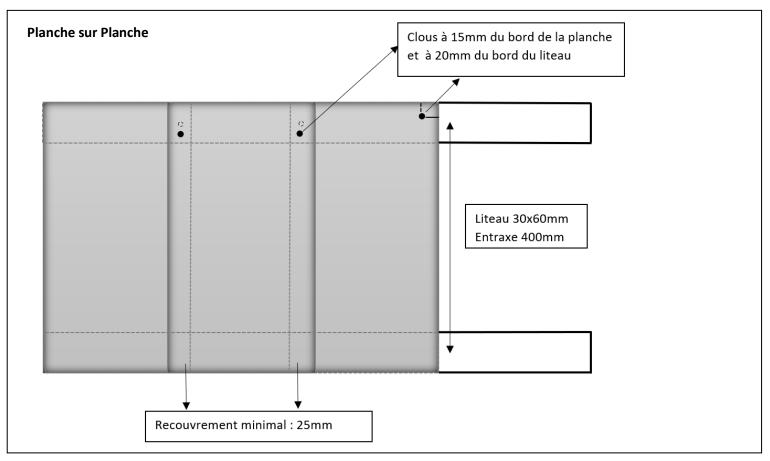


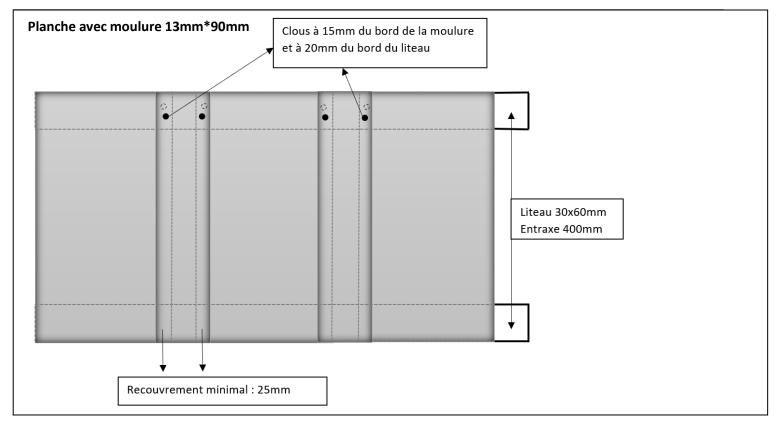
Moulure de finition (pour pose avec couvre joint)

13*90*3660mm

Schéma Pose

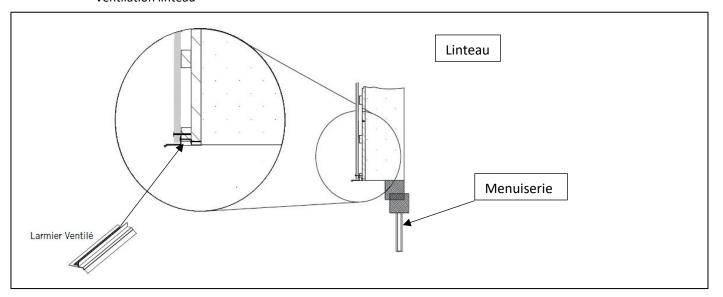






Ventilation au droit des menuiseries

- Ventilation linteau



- Ventilation sous appui de fenêtre

